

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/17.063038

En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale : SOCIETE NOUVELLE THOMAZET

Usines/Ateliers : SOCIETE NOUVELLE THOMAZET
10 Avenue des Frères Montgolfier
CS90245
63170 AUBIERE CEDEX
(France)

Gammes de véhicules : N1 / O1 / O2

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.

Date de la qualification : 14 mars 2017

Date de limite de validité : 6 avril 2020



G. FOUGERE

Responsable du service
Certification, Audits et Inspections



UTAC CERAM

Autodrome de Linas-Montlhéry • BP 20212 • 91311 MONTLHERY Cedex • France
Tél. : [00 33] 1 69 80 17 00 • Fax : [00 33] 1 69 80 17 17 • contact@utacceram.com
SAS au capital 7 800 000 € • TVA : FR BP 428 728 723 • RCS EVRY : 8 428 728 723 • Code NAF : 7120 B